



# Personnes handicapées et valides en coloc à la Calanque

L'association Simon de Cyrène y ouvrira 36 logements partagés en janvier

Un logement qui soit entre l'établissement médico-social et le maintien accompagné à domicile. Où chacun puisse garder son indépendance mais soit entouré. Un lieu d'échange, de partage, d'enrichissement mutuel. Réunissant valides et personnes handicapées. C'est ainsi qu'ont été pensées les "maisons partagées" de l'association Simon de Cyrène, pour rompre l'isolement de personnes handicapées par des lésions cérébrales, après un traumatisme crânien ou un AVC, voire depuis la naissance. Car ce handicap entraîne bien souvent la perte d'emploi et l'éloignement des proches. Dix ans après les premières concrétisations, trois appartements de ce type accueilleront



Si chaque studio est équipé pour être indépendant, les espaces communs sont essentiels. /PHOTO DR

**"Tisser des liens d'amitié au-delà du rapport aidant-aidé."**

JEAN-BAPTISTE BRUNET

les premiers colocataires marseillais, à partir de janvier, au cœur de la Calanque signée Jean Nouvel, à Saint-Just (4<sup>e</sup>).

Dans chacun d'entre eux, un espace commun (cuisine, salon, salle à manger), 7 studios pour des personnes handicapées, 4 pour les salariés recrutés pour les accompagner et un T3 destiné au responsable des lieux, chargé notamment de l'organisation et de la coordination des emplois du temps. Car l'idée est bien que "les auxiliaires de vie soient présents, qu'ils vivent sous le même toit, pour tisser des liens d'amitié au-delà du rapport aidant-aidé, avec l'idée de la réciprocité", insiste Jean-Baptiste Brunet, responsable des activités de Simon de Cyrène Marseille. Éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs ou encore personnes en service civique, généralement des jeunes célibataires faisant ce choix pour quelques années, sont aussi appelés à rejoindre cette colocation atypique. Qui le sera encore davantage à Marseille

puisque l'association souhaite "essayer d'avoir au moins un colocataire valide qui travaille par ailleurs et participe à la vie communautaire le soir et un week-end sur deux". Mais aussi parce que ces appartements sont intégrés à un ensemble de plus de 500 logements. "L'enjeu de l'inclusion, des liens avec le voisinage, est encore plus fort", souligne Jean-Baptiste Brunet, qui entend transformer la salle de 150m<sup>2</sup> dont l'association dispose au rez-de-chaussée, en lieu de convivialité, ouvert à tous, sur le modèle du Cabanon de Simon, qu'elle anime à Coco Velten (1<sup>er</sup>). "La fragilité due au handicap doit être vecteur de lien social. C'est un des principes fondateurs de Simon de Cyrène. Chacun de nos projets est toujours l'histoire d'un groupe de compagnons, qui tissent des liens. Ce projet, c'est un groupe d'amis qui l'a construit pour répondre à un vrai besoin. Et ceux qui vivront là auront déjà partagé des expériences dans ce groupe. Des affinités se seront créées avant."

Ce qui doit aussi permettre, une fois le recrutement terminé, de mieux équilibrer les trois colocations, notamment en fonction des différents degrés d'autonomie. Après examen des candidatures, une commission composée de professionnels et de bénévoles attribuera les logements. Puis chaque personne handicapée emménagera pour une semaine "de découverte", et enfin pour 10 jours "d'observation", afin de s'assurer que cette expérience lui correspond avant de s'engager à louer son studio, comme n'importe quel logement classique. "La vie en coloc, c'est toujours un challenge, à plus forte raison avec la fragilité du handicap, reconnaît le responsable des activités de Simon de Cyrène Marseille. Mais le premier critère pour que cela fonctionne bien, c'est le désir de vivre quelque chose avec son colocataire." Handicapé comme valide.

Audrey SAVOURNIN

[www.simondecyrene.org](http://www.simondecyrene.org), page Facebook  
Simon de Cyrène Marseille, ☎ 06 10 57 55 29.

## Une cagnotte pour aménager les logements

Sixième projet à voir le jour en France, ces logements partagés sont les premiers dans la région. Ils ont pu voir le jour grâce au Fonds de garantie des assurances qui a acquis ces espaces pour les louer ensuite à l'association, et grâce à des mécènes qui ont financé la phase de lancement. Ils fonctionneront grâce aux financements publics, aux loyers perçus et aux heures de prestation de compensation du handicap. Reste dans l'immédiat à aménager ces appartements. Une cagnotte pour "un habitat inclusif partagé à Marseille" a été lancée sur [lespetitespierres.org](http://lespetitespierres.org) pour recueillir les 20 000 € nécessaires. Les dons matériels sont aussi les bienvenus.